

# SPORTIFS, PRÉSENTEZ-VOUS !

Le sportif est responsable de tout ce qu'il consomme en cas de contrôle : c'est le principe de la "responsabilité objective du sportif" en application du Code du sport.

- Vous devez vous assurer que les médicaments et/ou les compléments alimentaires que vous prenez ne comportent pas de substance interdite (ou dérivés).
- Faites-vous connaître comme sportif auprès de votre pharmacien afin qu'il puisse vous apporter des conseils adaptés au sujet de la prise de médicaments.
- Consulter le moteur de recherche de l'AFLD pour connaître le statut de votre médicament : <https://medicaments.afld.fr/>
- Vous pouvez contacter l'AMPD (Antenne médicale de prévention du Dopage) de votre région.



**MON  
MÉDICAMENT  
EST-IL  
DOPANT ?**

L'AFLD propose un moteur de recherche gratuit pour savoir si un médicament français contient une substance interdite : <https://medicaments.afld.fr/>

## POUR EN SAVOIR PLUS

**AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE (AMA)**  
[www.wada-ama.org/fr](http://www.wada-ama.org/fr)

**AGENCE FRANÇAISE DE LUTTE  
CONTRE LE DOPAGE (AFLD)**  
<https://sportifs.afld.fr>

**MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS**  
<https://sports.gouv.fr/ethique-integrite/agir-contre-le-dopage/>

**COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF  
FRANÇAIS (CNOSF)**  
<https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/>

**ANTENNES MÉDICALES DE PRÉVENTION DU  
DOPAGE (AMPD)**  
[www.ampd.fr](http://www.ampd.fr)

tandMi www.tandmi.com Photos : Shutterstock - Gettyimages

# SPORT ET MÉDICAMENTS PAS N'IMPORTE COMMENT

**MÉFIEZ-VOUS  
DU DOPAGE ACCIDENTEL !**



RESTEZ VIGILANTS, PRENEZ SOIN DE VOTRE SANTÉ  
**PARLEZ-EN AVEC VOTRE PHARMACIEN**

Soutenu  
par



Soutenu  
par



# QU'EST-CE QUE LE DOPAGE ?

Le dopage est l'utilisation, par un sportif, de substances ou méthodes interdites pour améliorer ses performances à l'entraînement et/ou en compétition.

Le refus de se soumettre à un contrôle antidopage ou la tentative de fausser les résultats d'un contrôle sont également considérés comme des violations des règles antidopage.



## SE SOIGNER LORSQU'ON EST SPORTIF : L'AUTORISATION D'USAGE À DES FINS THÉRAPEUTIQUES

- En cas de nécessité, un sportif peut suivre un traitement médical incluant une substance interdite dans le cadre d'une Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques (AUT).
- Les critères d'obtention d'une AUT sont stricts : traitement nécessaire étant donné l'état de santé du sportif, absence de traitement alternatif, pas d'amélioration des performances du sportif par rapport à son état de santé "normal", état pathologique non lié à un dopage antérieur.
- La demande d'AUT doit être remplie de manière motivée et détaillée par le médecin traitant (ou prescripteur) et adressée par le sportif à l'autorité compétente : l'AFLD pour les sportifs de niveau national ou la fédération internationale pour les sportifs de niveau international.

## LES SUBSTANCES ET MÉTHODES INTERDITES

Chaque année, l'Agence mondiale antidopage (AMA) établit "la Liste des Interdictions", reprise par l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD). Cette liste s'applique à tous les sportifs et comprend 3 champs d'interdiction :

- ✓ substances et méthodes interdites  
**EN PERMANENCE**
- ✓ substances et méthodes interdites  
**EN COMPÉTITION**
- ✓ substances interdites  
**DANS CERTAINS SPORTS**

Liste disponible sur :

- [www.afld.fr/](http://www.afld.fr/)
- [www.wada-ama.org/fr/liste-des-interdictions](http://www.wada-ama.org/fr/liste-des-interdictions)

# DOPAGE : QUELS SONT LES RISQUES ?



## POUR LA SANTÉ :

Les méthodes et substances interdites peuvent avoir des effets indésirables réversibles ou non, et parfois mortels :

- **au niveau physique** : atteintes des muscles et des os, atteintes des organes vitaux (cœur, reins, foie, intestins, poumons,...), troubles sexuels, cancers, ...
- **au niveau psychique** : modification du comportement, perte du contrôle de soi, agressivité, dépendance, troubles de l'humeur, baisse de la concentration ...



## POUR LA CARRIÈRE :

La détection d'usage de produits dopants peut entraîner des sanctions disciplinaires (suspension temporaire ou définitive), sportives (déclassement) et financières (perte des gains) qui font l'objet d'une publication nominative.



## POUR L'ÉTHIQUE :

Le dopage porte atteinte aux valeurs fondamentales du sport que sont notamment le courage, l'honnêteté, le respect des règles et des autres compétiteurs, l'exemplarité.

## LES 7 RÉFLEXES DU SPORTIF

- ✓ Avertissez tout professionnel de santé de votre statut de sportif.
- ✓ Pour toute prise de médicament, demandez conseil à votre pharmacien et/ou votre médecin en lui signalant vos autres traitements ainsi que les compléments alimentaires que vous prenez.
- ✓ Soyez vigilant avec les médicaments de votre armoire à pharmacie familiale et ne les prenez pas sans vous être assuré de leur statut vis-à-vis de la réglementation anti-dopage. Consultez le moteur de recherche de l'AFLD (voir au dos).
- ✓ Avant de prendre tout médicament, consultez sa notice, en particulier les mises en garde spécifiques aux sportifs.
- ✓ Respectez les modalités de prise (posologie, horaires de prise, durée de traitement ...)
- ✓ Signalez au pharmacien ou au médecin tout effet indésirable survenant suite à la prise d'un médicament ou déclarez-le directement sur le portail : <https://signalement.social-sante.gouv.fr>
- ✓ Ne prenez jamais :
  - un produit inconnu dont la composition exacte n'est pas mentionnée ou qui n'est pas dans son emballage d'origine.
  - un médicament acheté sur internet hors des sites autorisés de vente en ligne de médicaments. La liste des sites français autorisés est disponible sur [www.ordre.pharmacien.fr](http://www.ordre.pharmacien.fr).

**SPORTIFS SOYEZ VIGILANTS ! MÊME UN MÉDICAMENT DÉLIVRÉ SANS ORDONNANCE PEUT CONTENIR UNE SUBSTANCE INTERDITE.  
DEMANDEZ CONSEIL À VOTRE PHARMACIEN.**